

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 02 mars 2021 à 20h 00 salle Gaston Chérau

Présents : Mmes. Delaune, Guillois, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (excusé) : Mme Brault (1 pouvoir à M. Lepetit), M. Leroy-Battu

Secrétaire : M. Louveau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2021
- Délibération pour la redevance France Télécom 2021
- Délibération pour la demande de subvention FAR 2021
- Demande d'exonération de loyer professionnel
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget assainissement.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement et l'affectation du résultat 2020 sur le budget 2021.
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget principal.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif du budget principal 2020 et l'affectation du résultat 2020 sur le budget 2021.
- Délibération pour le vote des taux 2021
- Questions diverses

1 Validation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2021

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

2 Délibération pour la redevance France Télécom 2021

France Télécom règle aux communes traversées une redevance calculée sur la longueur des lignes aériennes et souterraines ainsi qu'une autre concernant les armoires.

La redevance proposée par France Telecom de 2 070 € est approuvée ; elle figurera dans les recettes du budget 2021.

3 Délibération pour la demande de subvention FAR 2021

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de demander une subvention FAR auprès du conseil départemental ; il propose de la dédier à un projet d'installation d'abris bus pour les élèves, et de tables pique-nique et de bancs à l'étang Rémy Louveau.

Le montant total des devis retenus est de 18 178.83 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet € HT	Subvention FAR (2 parts)	Reste charge commune Prissac
18 178.83 €	12 150 €	6 068.83 €
100 %	67 %	33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du FAR 2021 figurant au plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les devis et l'ensemble des documents correspondant à cet achat.

4 Demande d'exonération de loyer professionnel

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid 19, des commerçants, artisans ou professionnels de santé sont contraints de fermer leur établissement et ne peuvent pas exercer leur activité professionnelle. Aucun revenu n'est donc généré par leur activité.

C'est le cas de Madame Renault, activité sport et santé au cabinet médical, qui ne peut toujours pas reprendre dans le local qu'elle loue à la commune.

Par courrier reçu le 3 février, elle renouvelle sa demande d'exonération des loyers pour toute la durée de la crise sanitaire COVID 19.

M. le Maire, conformément aux recommandations nationales destinées à soutenir l'activité économique, propose une **annulation de tous ses loyers à venir, dès le mois de mars 2021, jusqu'à la fin des mesures sanitaires de confinement**, qui l'empêchent d'exercer son activité dans les locaux loués.

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, une exonération **de tous les loyers à venir, dès le mois de mars 2021 et jusqu'à la fin des mesures sanitaires de confinement.**

5 Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 du budget assainissement.

6 Délibérations pour l'approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement + affectation du résultat 2020 sur le budget 2021.

Compte de gestion du budget assainissement 2020

M. Jouot qui présente aux élus ces résultats indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants.

Compte administratif 2020 du budget assainissement.

Sur l'année 2020, les sections de fonctionnement et d'investissement présentent un résultat positif :

- En fonctionnement, excédent de 3 852.01 euros (11 218.50 € de dépenses pour 15 070.51 € de recettes).
- En investissement, excédent de 2 987.85 € (0 € de dépenses pour 2 987.50 € de recettes).

Après reprise des soldes de l'année antérieure, les résultats définitifs suivants seront à intégrer dans le budget 2021 :

RESULTAT FONCTIONNEMENT	
Résultat réel 2020	3 852.01 €
Résultat N – 1	19 674.63 €
Résultat cumulé	23 526.64 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	
Résultat réel 2020	2 987.85 €
Résultat N - 1	76 578.39 €
Résultat cumulé	79 566.24 €

Après échange et précisions, le conseil municipal délibère sans la participation de M. le Maire ; il adopte, à l'unanimité des votants, le compte de gestion, le compte administratif du budget d'assainissement 2020 et l'affectation du résultat pour le budget 2021.

7 Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2020 budget principal.

8 Délibérations pour l'approbation du compte administratif budget principal 2020 + affectation du résultat 2020 sur le budget 2021.

Compte de gestion du budget principal 2020

M. Jouot présente aux élus ces résultats, et il indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants.

Compte administratif 2020

Fonctionnement : les dépenses sont arrêtées sur un montant de 584 787.97 € et les recettes sur celui de 734 328.92 €. L'exercice se clôt sur un excédent de 149 540.95 €.

Investissement : avec 811 588.19 € de dépenses et 522 690.28 € de recettes, l'exercice se clôt sur un déficit de 288 897.91 €.

Après échange et précisions, le conseil municipal délibère sans la participation de M. le Maire ; il adopte, à l'unanimité des votants, le compte de gestion et le compte administratif du budget principal 2020.

Affectation du résultat

Afin de préparer le budget 2021, il convient de définir les affectations comptables concernant les « restes à réaliser » 2020 (recettes et dépenses pour l'exécution des travaux commencés et non terminés, qui sont à reporter sur le budget 2020).

RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020

Résultat réel	149 540.95
résultat N - 1	501 867.67
Résultat cumulé	651 408.62

RESULTAT INVESTISSEMENT 2020

Résultat réel	-288 897.91
résultat N - 1	-54.56
Résultat cumulé	-288 952.47

RAR Dépenses	625 350
RAR Recettes	580 312.60

Résultat cumulé	-333 989.87
-----------------	-------------

333 989.87

Besoin de financement

Résultat à affecter au 1068	333 989.87 €
Crédit reporté au R002 (fonct)	317 418.75 €
Crédit reporté au D001 (inv)	- 288 952.47€

Après échange et précisions, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte l'affectation du résultat proposée.

9 Délibération vote des taux 2021

Le Maire informe le conseil municipal que les services de l'Etat ne transmettront pas aux communes l'état de leurs recettes (Etat N°1259) avant le 31 mars. Des modifications majeures doivent intervenir pour compenser la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation.

En 2021, au taux de la taxe du foncier bâti communale viendra s'additionner celui de la taxe sur le foncier bâti du Département. Une compensation sera également calculée par l'Etat afin que les communes ne soient pas perdantes dans cette réforme fiscale.

Le Maire propose au conseil municipal d'attendre ces éléments pour procéder au vote des taux de 2021. Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

10 Questions diverses

Ecole

L'inspection académique vient d'adresser un courrier aux mairies pour savoir si elles sont satisfaites du rythme scolaire de 4 jours, ou bien si elles souhaitent changer.

Après avoir interrogé la mairie de Lignac, il ressort que les enseignants souhaitent rester au rythme actuel de 4 jours d'école par semaine. Cette situation semble convenir également aux parents.

Le Maire informe que les travaux de construction du poulailler et de la volière sont terminés. Il reste à faire la semelle béton pour l'installation des dalles amortissantes du jeu d'escalade.

Transport scolaire

M. Renaud informe le conseil municipal que l'arrêt du car scolaire sera déplacé de quelques mètres afin que le car ne bloque pas la circulation dans le bourg (stop rue Manzatte et route de St Benoit).

Il serait bien de matérialiser cet arrêt.

Le bus scolaire du collège prend les enfants au centre bourg alors que le point d'arrêt, par mesure de sécurité a été fixé à l'école.

Salle Gatton Chéreau

L'entreprise BHM va venir installer une « barre antipanique » pour ouvrir la porte située à gauche de la scène. Cela permettra d'ouvrir cette porte même si celle-ci est fermée de l'extérieur.

L'entreprise JOSEM est également revenue pour trouver la fuite. Celle-ci n'a pas encore été trouvée.

M. Biarreau demande l'état d'avancement de l'étude sur la température de la salle et sur le système de chauffage. M. le Maire indique que le cabinet d'étude doit revenir vendredi matin.

Covid19

Le Maire informe le conseil municipal qu'un questionnaire a été adressé aux personnes de plus de 75 ans, habitant Prissac pour savoir si elles ont besoin d'aide pour prendre rendez-vous et se rendre au centre de vaccination.

M. le Maire essaye de contacter, tous les jours, les numéros de téléphone pour prendre les rendez-vous aux personnes qui ont répondu à notre questionnaire mais sans succès.

Il prendra contact à la sous-préfecture pour leur demander de l'aide.

Centre bourg

M. Renaud demande que les caniveaux du centre bourg soient nettoyés.

Carrefour routes de Luzeret – Sacierges Saint Martin – Saint Benoit du Sault

Le Conseil Départemental va prochainement matérialiser le carrefour par une structure en relief.

M. Renaud signale que cela va entraîner des difficultés pour le passage des camions qui tourneront de la route de Sacierges pour aller à la route de Luzeret et vice versa.

M. Jouot se demande pourquoi le Conseil départemental ne se contente pas de réaliser un marquage au sol. Il indique que tous les éléments en relief sur la route sont dangereux.

Eclairage public

M. Montière trouve dommage que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, il n'y ait pas eu d'harmonisation pour la forme et la couleur des nouveaux lampadaires avec l'existant.

Le Maire indique que les modèles installés antérieurement n'existent plus.

Voirie- circulation

M. Montière demande que les revêtements en béton désactivé existant soient nettoyés au karcher dans les rues du bourg.

Le Maire demandera à un agent technique de faire ce travail qui prendra du temps.

Il demande également à trouver une solution pour permettre aux voitures sortant de la rue Roland Meignien et prenant la direction de Bélâbre d'avoir une visibilité quand elles s'engagent sur la route.

En effet, les véhicules stationnés route de Bélâbre cachent la visibilité à cette intersection.

Pour répondre à la question de Mme Vannier, le Maire indique que le parking « du Terrier » près de la place n'ouvrira que courant mars – avril, après la réalisation de la 1^{ère} tonte de la pelouse (pour ne pas perdre la garantie sur les travaux réalisés).

Musée

M. Montière demande un bilan financier du coût de fonctionnement du musée.

WIFI dans le bourg

M. Lepetit informe le conseil municipal avoir repris le dossier pour le développement du Wifi dans le bourg. Une entreprise informatique viendra vendredi pour faire une étude et proposer une solution chiffrée.

Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental qui indique que notre commune sera couverte par la fibre pour sa partie Est, fin 2023 et pour sa partie Ouest, fin 2024.

Cette information a été mise sur le site internet de la mairie et sur le panneau d'affichage.

Etang Remy Louveau

Mme Vannier demande que le trou à l'entrée du parking de l'étang soit bouché et que des couvercles pour les poubelles. soient commandés.

La séance est levée à 23 h 00